



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 050 (2014)

Le Congrès du Conseil de l'Europe adopte un statut de partenaire pour la démocratie locale

Strasbourg, 16.10.2014 - A l'occasion de leur 27ème Session, les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont adopté, le 16 octobre 2014, une résolution portant sur un statut de « partenaire pour la démocratie locale » à offrir aux élus des collectivités locales des pays voisins non membres du Conseil de l'Europe.

A l'instar du statut de « partenaire pour la démocratie » mis en place par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et dont bénéficient déjà le Maroc, la Palestine et le Kirghizstan, ce nouveau statut permettra de développer la coopération, au niveau des collectivités locales et régionales, en vue d'accompagner les réformes démocratiques dans les régions voisines de l'Europe, en particulier au sud de la Méditerranée.

La résolution adoptée précise que le statut de « partenaire pour la démocratie locale » sera octroyé à la demande conjointe du gouvernement de l'Etat demandeur et d'une ou plusieurs associations d'élus locaux et/ou régionaux de cet Etat. « Ce statut engage les autorités à défendre, respecter et promouvoir, à tous les niveaux de gouvernement, les valeurs et principes du Conseil de l'Europe. Il nous permettra de disposer d'un cadre formel pour promouvoir la mise en place d'un processus de décentralisation, » a déclaré Jean-Claude Frécon, France (SOC), rapporteur et président nouvellement élu du Congrès.

Intervenant à l'occasion du débat au nom du gouvernement marocain, Hassan Bouhriz, vice-maire de Tanger et membre de la Chambre des représentants du Maroc, a insisté sur l'importance de cette coopération avec l'Europe pour son pays. « Le choix démocratique du Maroc et de tous les partis politiques du pays est une décision irréversible. Ce choix ne signifie pas seulement le droit d'exercer sa citoyenneté à travers le bon déroulement des élections, mais aussi le choix de l'espace dans lequel il s'exerce », a-t-il souligné. Il a, par ailleurs présenté les prochaines étapes du projet de régionalisation avancée au Maroc qui devrait être discuté et adopté en 2015.

Les autorités marocaines devraient formaliser, début 2015, leur volonté de se voir octroyer le statut de partenaire pour la démocratie locale.

- [Rapport CG\(27\)9](#)
- [Vidéo du débat](#)
- [Interview MediaBox de Hassan Bouhriz](#)
- [Dossier 27ème Session](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe

indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)